



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

Publication : 07/02/2014

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 4 Février 2014****DOSSIER N° 3 :**BUDGET PRIMITIF 2014 BUDGET
PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 4 Février 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 32****Absent : 0****Excusés : 3**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (MME DE PONCHEVILLE)

Absent :**Secrétaire :** M. JALABERT

DOSSIER N° 3 : BUDGET PRIMITIF 2014 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minorés ou majorés), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2014 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2014 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2013		2 167 020,63 €
Opérations de l'exercice	27 015 760,63 €	28 431 140,00 €
Opérations d'ordre	900 000,00 €	100 600,00 €
Virement à la section d'investissement	2 783 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	30 698 760,63 €	30 698 760,63 €
Résultat reporté 2013	3 365 641,12 €	
Opérations de l'exercice	6 572 939,00 €	7 641 320,45 €
Reports et restes à réaliser	2 461 140,33 €	1 176 000,00 €
Opérations d'ordre	100 600,00 €	900 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		2 783 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	12 500 320,45 €	12 500 320,45 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le débat d'orientations budgétaires 2014 en date du 17 décembre 2013,

VU la commission des finances en date du 28 janvier 2014,

Après avoir entendu l'exposé sur le Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

24 voix POUR

11 voix CONTRE (M. Michel VINCENT, MME BORDES, M. ABRIOUX, M. PRIKHODKO, MME BEGARDS, M. BEUTIS, MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2014 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 4 Février 2014

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke extending downwards.

Patrick BOBET

